

L'ARTISAN DE VILLAGE DANS LA SOCIÉTÉ D'ANCIEN RÉGIME

Présentation de quelques aspects
d'après des exemples en Roannais au XVIII^e siècle

Les campagnes d'Ancien Régime, on le sait, c'est d'abord la production agricole et la paysannerie. Mais c'est aussi l'artisanat, c'est-à-dire la forme première et élémentaire d'un secteur économique de transformation de matières brutes en produits et objets consommables et utilisables.

En dépit des apparences, étudier les artisans ruraux n'est pas chose aisée; et parmi les différentes manières d'aborder ce sujet deux paraissent s'imposer plus particulièrement :

— ou bien présenter la monographie d'un artisan de village bien défini lorsqu'on a la chance de disposer de documents suffisamment nombreux et précis pour reconstituer dans le détail le travail, le cadre de vie, les relations sociales, la fortune et les revenus, voire le comportement de ce type social; il s'agit peut-être là de la démarche idéale puisqu'elle permet l'analyse précise et concrète d'un cas particulier;

— ou bien élargir le propos et envisager l'artisan dans son cadre général, plus précisément dans la société villageoise de l'ancienne France; dans une certaine mesure on peut alors gagner en ampleur ce que l'on perd en précision.

N'ayant pas pu trouver les sources qui auraient permis de reconstituer les conditions de travail et de vie, la fortune et les revenus d'un artisan bien particulier et bien précis, je me suis plutôt engagé dans la seconde démarche en m'attachant néanmoins à un espace géographique limité : l'Ouest et le Nord du Roannais. J'ai tenté en effet de situer les artisans dans la société villageoise du XVIII^e siècle en mesurant leur poids numérique, en déterminant leur place dans la hiérarchie et les relations sociales, en décrivant leur cadre matériel de vie et en essayant de préciser leur rôle dans quelques troubles et tensions qui ont pu survenir dans la région et à l'époque considérées. Il va de soi que j'ai essayé d'éviter l'excès de généralisation en illustrant le propos quand l'occasion le sollicitait et que les sources le permettaient, par l'analyse de quelques cas particu-

liers et d'exemples concrets. J'ajoute qu'au-delà de divers développements une question s'est constamment imposée : celle de l'existence (ou de la non-existence) d'un véritable groupe social, bien déterminé, d'« artisans de village ».

I

PREMIERE APPROCHE D'UN MILIEU SOCIAL :
DE L'ARTISANAT RURAL A L'ARTISAN DE VILLAGE

Cette première étape de la démarche proposée appelle deux questions auxquelles on s'efforcera de répondre :

- qu'est-ce, en fait, qu'un « artisan de village » dans la campagne roannaise au XVIII^e siècle ?
- comment peut-on reconnaître ce type social ?

1 – A la recherche de l'artisan de village

Constatons d'emblée que ce qu'on peut nommer l'« artisanat de village » n'englobe pas tout l'artisanat rural. Une distinction fondamentale, au moins, s'impose en effet entre :

- d'une part, l'artisan rural dont l'activité se trouve englobée dans un système socio-économique relativement vaste qui dépasse largement le cadre du village, système connu aujourd'hui sous le nom de « protoindustrialisation »;

- et d'autre part, l'artisan de village proprement dit, sur lequel on reviendra.

Si l'on se réfère aux principaux auteurs qui se sont efforcés d'analyser la proto-industrialisation, il apparaît que ce système socio-économique se présente comme un phénomène régional où se combinent trois éléments principaux(1) :

- D'abord la protoindustrialisation suppose la participation de la population rurale à la production (production textile principalement); à ce niveau elle apparaît donc bien comme une forme d'artisanat rural et s'impose plus particulièrement dans les zones densément peuplées où les conditions naturelles sont peu favorables, de sorte que le travail artisanal fournit un appoint non négligeable à une production agricole médiocre. Toutefois si l'essentiel de la production se fait à la campagne, le système est généralement coordonné et contrôlé par la ville. La domination de la ville peut s'exercer par simple contrôle commercial plus ou moins lointain, laissant au « fabricant rural » une part d'initiative (« Kaufsystem »); ou bien l'entrepreneur urbain, le marchand-fabricant, exerce une emprise directe sur la fabrication rurale (« Verlagsystem »). Il s'agit donc d'une production dans le cadre domestique, largement immergée

dans des ensembles à dominante agricole et où le capitalisme commercial se déploie sur un régime pré-capitaliste de « ménages-ateliers ».

— Ensuite la protoindustrialisation implique un type de travail manufacturier dont la production finale est normalement destinée à un marché lointain, du moins situé en dehors de la région de production.

— Enfin, la protoindustrialisation s'insère dans une économie rurale qui associe d'un côté des espaces et des unités de production susceptibles de dégager des surplus agricoles commercialisables, de l'autre, des exploitations modestes d'une « paysannerie parcellaire » ayant besoin de ressources d'appoint. Il en résulte, soit dans le même village, soit dans le cadre d'une organisation — ou au moins de relations intra-régionales — un système de complémentarité entre petites et grandes fermes. Le travail artisanal permet aux paysans parcellaires de trouver une activité et des ressources hors de la période des grands travaux agricoles, et les moyens monétaires pour se procurer éventuellement des compléments de nourriture (2).

Finalement la présence des trois éléments qui viennent d'être présentés pour définir la protoindustrialisation, industrie rurale contrôlée par la ville, production destinée à des débouchés extérieurs, symbiose avec une agriculture relativement commercialisée, modifie le vieil équilibre de l'économie et de la société agricoles. Elle rend possible la rupture avec le système autorégulateur de la démographie ancienne. Aussi ont pu être maintes fois observés, dans des régions pénétrées par la protoindustrialisation, des caractères démographiques assez différents de ceux qui dominent dans les sociétés purement agricoles, notamment des densités rurales relativement plus élevées et une croissance démographique généralement supérieure.

Si je me suis permis ce rappel un peu long, c'est parce que toute une partie du Roannais au XVIII^e siècle est touchée par la protoindustrialisation (cf. carte, fig. n^o 1). Il s'agit principalement de plusieurs villages de la montagne beaujolaise car, même s'ils sont souvent contrôlés économiquement par Villefranche, ces villages appartiennent géographiquement au Roannais quand ils sont situés sur les versants occidentaux de la montagne. Des villages ou des bourgs comme Montagny, Saint-Denis de Cabanne, et plus encore lorsqu'ils sont davantage enfoncés dans la montagne comme Mardore, Cublize, Saint-Vincent de Reins, réunissent couramment les critères de la protoindustrialisation. Afin de ne pas allonger le propos sur ce point, un peu en marge du sujet, je me contenterai d'esquisser une rapide comparaison avec des villages ou des bourgs agricoles de la plaine roannaise comme Riorges, Mably ou Saint-Germain Lespinnasse. Ainsi, dès 1697, les réponses des curés à l'enquête de l'intendant Lambert d'Herbigny insistent sur la diffusion de l'industrie textile dans la montagne beaujolaise. A Saint-Vincent de Reins : « Une partie des habitants sont tixiers et travaillent

pour ceux de Villefranche et autres lieux circonvoisins»; à Mardore «les habitants sont laboureurs, tisserands, affaneurs et mendiants»; à Cublize, «la majorité sont tixiers pour Villefranche» (3). Les dénombrements de la fin du XVIIIe siècle — quand ils existent — confirment cette réalité économique pour des villages proches de Charlieu. A Cunzier, la population est constituée de «cultivateurs et tisseurs», et à Saint-Denis de Cabanne, plus de 50 % de la population active est formée de tisserands en toile (4).

Or, dans les villages de l'Ouest ou du Nord roannais, les mentions de tisserands sont beaucoup plus rares.

D'autres critères, notamment démographiques, peuvent être proposés pour poursuivre la comparaison.

Les densités, telles qu'elles peuvent être évaluées pour la fin du XVIIIe siècle, se situent entre 45 et 50 habitants au km² pour des paroisses comme Saint-Denis de Cabanne, Coutouvre, Montagny; elles augmentent encore dans les montagnes pour se situer autour de 100 habitants au km² vers Cublize et Mardore. Au contraire, dans la plaine roannaise, et sur des terroirs habituellement plus riches, les densités de paroisses comme Saint-Germain Lospinasse, Riorges et Mably tombent respectivement à 43,26 et 19 habitants au km² : il est vrai que la proximité de la ville de Roanne tend à vider la campagne proche (5). On peut ajouter que le mouvement naturel pour la décennie 1775-1785 est excédentaire à Saint-Denis de Cabanne (village de «tisseurs») et déficitaire à Riorges, à Saint-Germain et à Mably, villages de laboureurs et surtout de grangers, ce qui indique une meilleure situation démographique dans les zones pénétrées par la protoindustrialisation (6).

Il paraît clair, à l'issue de cette rapide analyse, qu'on ne peut pas mettre sur le même plan le paysan-tisseur de la montagne beaujolaise, minuscule élément d'un ensemble complexe qui le dépasse largement puisqu'il est intégré dans le système de la protoindustrialisation, et le véritable «artisan de village». Présenter celui-ci avec quelque précision sera l'objet des développements qui vont suivre. Qu'il nous suffise pour le moment de constater que l'«artisan de village», pour l'essentiel, est plus spécialisé dans une activité artisanale bien définie, donc davantage dégagé, sinon de la société rurale, du moins de l'activité agricole; qu'il travaille habituellement pour un marché limité à la communauté villageoise, éventuellement élargie à quelques communautés voisines et à la ville-marché; et que son rôle économique et social consiste d'abord à satisfaire les besoins élémentaires d'une société agricole en objets et en services, avant d'alimenter des circuits commerciaux à grande distance. Cela signifie qu'en règle générale et contrairement à l'«artisan paysan» travaillant dans le cadre de la protoindustrialisation, l'artisan de village entretient des relations directes avec ses «clients consommateurs» et que son activité productrice n'est

pas contrôlée par le capitalisme commercial. Si sur certains artisans de village pèsent des forces de domination, celles-ci sont d'un autre ordre : il s'agit de la puissance seigneuriale ou domaniale. Ainsi des tuiliers ou meuniers, par exemple, subissent des prélèvements effectués au profit d'un seigneur, d'un gros fermier ou d'un propriétaire. Mais dans ce cas ils participent au système de la rente et non au système de la «fabrique» relevant du capitalisme commercial.

Bien sûr, il ne s'agit là que des caractères essentiels de l'artisanat de village que l'on peut dégager dans une première approche, ce qui n'exclut pas les exceptions, ni des différences notables à l'intérieur de ce milieu social qu'il importe maintenant d'appréhender de plus près.

2 – *Comment appréhender et connaître l'artisan de village ?*

Le problème des sources

Les observations précédentes expliquent pourquoi il vaut mieux rechercher l'«artisan de village» proprement dit dans les localités du Nord et de l'Ouest roannais, peu pénétrés par la protoindustrialisation, et où ce type social peut être relativement mieux repéré. Plusieurs catégories de sources ont été utilisées afin de concilier une approche relativement globale du milieu artisan situé dans la société villageoise, et l'illustration de quelques aspects particuliers à l'aide d'exemples précis.

Ont été plus spécialement consultés :

– Une série de rôles de taille du Brionnais dont les paroisses étaient rattachées administrativement à la Bourgogne mais qui appartiennent géographiquement au Roannais : Artaix, Chenay-le-Chatel, Iguerande, Mailly, Melay, Saint-Martin du Lac (7);

– Le dénombrement de Saint-Germain Lospinasse pour l'établissement de la cote mobilière (1792);

– Les registres paroissiaux de Beaulieu-Riorges (essentiellement) et de Crémeaux (accessoirement);

– Une centaine de contrats de mariage de la région de Changy pour la période 1706-1712 (8) (cf. carte);

– Quelques «rapports» sur des troubles sociaux tirés des archives de la maréchaussée de Roanne pour le XVIII^e siècle (9).

Ce sont ces sources qui ont été plus spécialement utilisées pour mesurer l'importance des artisans dans la société villageoise et déterminer leur place dans la hiérarchie et les relations sociales. Elles ont été complétées par des pièces plus individualisées, susceptibles d'illustrer des considérations générales et des analyses globales par des cas particuliers et des exemples précis, à savoir : des

testaments et inventaires après décès tirés d'actes notariés ou d'archives judiciaires, ainsi que des notations éparses glanées dans des archives privées (10).

L'exploitation de ces documents en vue de l'étude du milieu des artisans ruraux a présenté plusieurs difficultés qui n'ont pas toujours été surmontées.

Une première difficulté provient des imprécisions et des omissions dans les sources disponibles. Les indications socio-professionnelles ne sont pas toujours précises et changent parfois d'un document à l'autre pour la même personne. Assez souvent aussi, les rôles de taille brionnais privilégient le statut du «chef de feu», propriétaire ou locataire, plutôt que la qualification professionnelle. Ajoutons que certains «journaliers» ou «manouvriers» peuvent être quelque peu spécialisés dans une profession artisanale sans que la précision soit indiquée. Il arrive même que toute une catégorie de «travailleurs» soit complètement absente des sources. A ce propos on peut citer le cas des «fileuses», fort nombreuses, généralement épouses de laboureurs et de journaliers mais qui n'apparaissent presque jamais en tant que telles dans les documents fiscaux, notariés ou d'état civil. Cette dernière observation tendrait évidemment à nuancer la présentation un peu schématique qui a été faite plus haut à propos de la protoindustrialisation. Si la division géographique entre un Roannais oriental — celui de la montagne beaujolaise —, fortement pénétré par la protoindustrialisation, et un Roannais occidental, resté largement en dehors de cette emprise, est fondamentalement exacte, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit pas d'une séparation rigoureuse et absolue. Des fileuses existent en effet à l'Ouest, notamment à Changy et Saint-Haon, le long de la côte roannaise; elles vendent leur production soit localement, soit sur le marché de la «filasse» à Roanne (11).

Une deuxième difficulté provient du faible nombre d'artisans nettement désignés comme tels dans les différentes sources. L'artisanat de village se trouve probablement sous-représenté, justement parce que certains actifs, désignés comme «journaliers» ou «manouvriers», pouvaient se livrer à un travail artisanal, par exemple comme manœuvres occasionnels ou permanents au service d'un artisan qualifié. Ce genre d'imprécision a toutefois une contrepartie positive : on peut être à peu près certain de se trouver en présence d'un authentique artisan à l'activité assez bien déterminée lorsque les sources indiquent explicitement et invariablement son état socio-professionnel (11 bis).

Le faible nombre d'artisans qui peuvent être bien repérés dans les documents est à l'origine d'une troisième difficulté. En effet, le chercheur doit consulter une documentation à la fois ample, dispersée et hétérogène pour arriver à trouver les quelques dizaines d'artisans indispensables pour fonder une étude, même sommaire de ce milieu social. C'est donc en confrontant les sources pas toujours très précises, et en tout cas disparates, qui ont été énumérées plus

haut que j'ai tenté de mettre en évidence quelques aspects de la situation sociale et de la vie des artisans de quelques villages du Nord et de l'Ouest roannais.

II

SITUATION DES ARTISANS DANS LA SOCIÉTÉ VILLAGEOISE

1 – Présentation générale et pesée globale

Il convient de commencer par une approche globale et quantitative afin de se rendre compte de l'importance numérique des artisans dans la société villageoise et de la répartition des différents métiers à l'intérieur de ce milieu social. Précisons qu'une conception relativement large a été adoptée puisque des métiers comme celui de meunier qui transforme un produit agricole en denrée consommable et ne fabrique pas d'objet, ou comme celui de « charpentier en bateaux » qui peut être un artisan de village mais qui travaille pour un marché bien particulier, dépassant très largement l'espace villageois, ont été inclus dans cette présentation. Les résultats obtenus à la suite du dépouillement des différentes sources ont été regroupés dans le tableau n^o 1 (voir aussi la figure n^o 2).

Ce tableau appelle quelques commentaires. Il importe de constater que les artisans, désignés comme tels, ne représentent qu'une faible partie de la société villageoise, le plus souvent entre 5 et 10 %; avec des exceptions puisque la proportion monte à près de 23 % à Artaix et descend à moins de 3 % à Chenay en raison de particularités locales. Si l'on fait abstraction du caractère disparate et hétérogène de la documentation et si l'on s'attache aux chiffres bruts, on remarquera que les métiers les mieux représentés sont les meuniers, les métiers du textile (tisserands et tailleurs), et les charpentiers en bateaux, suivis des maréchaux-ferrands et des cordonniers. Bien entendu, comme on va le voir plus loin, les particularités locales tendent à déformer la réalité; ce qui compte, en définitive, pour mesurer le poids réel et la représentativité des différents artisans, c'est déterminer la fréquence, c'est-à-dire la présence de tel ou tel artisan dans un nombre plus ou moins grand de villages.

Le tableau n^o 2 permet de faire la comparaison entre l'importance relative des différents métiers, mesurée par le nombre total de mentions dans les sources et la répartition de ces mentions dans les dix localités concernées ici. (Pour simplifier on a considéré comme une seule localité les deux ou trois villages de la région de Changy dont les contrats de mariage sont conservés dans les minutes Duvergier).

La comparaison des deux classements qui figurent sur le tableau n^o 2 révèle quelques différences. Ainsi, les charpentiers en bateaux qui se trouvaient en tête pour le nombre des mentions rétrogradent dans le classement établi en fonction de la répartition des métiers dans les diverses localités. Les métiers du

TABLEAU N° 1 (12)

Source et Localité	Date	Nombre total de cas	M E T I E R S											Totaux	% popul.
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k		
Rôle de taille - Artaix	1765	118 contribuables	1		1		1		1		1		1	22	22,8
" - Chenay	1764	102 "	1		1		1		1					3	2,9
" - Iguerande	1771	58 "		2	1				1				4	8	13,8
" - Mailly	1758	43 "	1	1										2	4,6
" - Melay	1754	183 "	1	1	1		1	1	2				8	14	7,6
" - St-Martin Lac	1789	69 "	1	1			1	2	1					6	8,7
Total Brionnais		573 "	4	3	4		4	1	5	4	1		34	60	10,5
Actes Bapt. Riorges	1745-64	267 actes	4	4					17					34	12,7
" - Crémeaux	1745-52	336 "	9	3	3	8				3				26	7,7
" Maria.Riorges	1702-62	275 "	3	3	1	1			14	1			3	26	9,4
Dénomb. St-Germain-Lesq.	1792	155 ménages		1	3	2							1	7	4,5
Contrats de mariage (Région Changy)	1704-12	94 contrats 188 époux et épouses	3	2	3	3		10	1				1	+ 1 pelletier 1 couvreur 1 chapel.	13,8
Totaux			20	16	16	14	5	11	37	4	5	35	13	179	

a = tisserands peigneurs

b = tailleurs

c = maréchaux

d = cordonniers

e = tonneliers

f = sabotiers - scieurs

g = meuniers

h = tailleurs

i = charpentiers en bâtiment

j = charpentiers en bateaux

k = maçons

TABLEAU N° 2

Ordre d'importance décroissante des différents métiers d'après le nombre total des mentions (*)			Ordre d'importance décroissante des différents métiers d'après leur répartition dans les villages		
Rang	Métier	Nombre total de mentions	Rang	Métier	Nombre de localités où la présence du métier est signalée (sur 10 localités)
1	Charpentiers en bateaux	35	1	Tisserands Tailleurs (métiers du textile : tisserands + tailleurs)	7 7 (9)
2	Meuniers	23			
3	Tisserands	20			
4	Tailleurs (métiers du textile : tisserands + tailleurs)	13 (33)	2	Maréchaux	6
	Maréchaux	13		Meuniers	6
	Cordonniers	13	3	Tonneliers	4
	Sabotiers	11		Charpentiers en bateaux	4
6	Maçons	10	4	Tuiliers	3
				Cordonniers	3
7	Tonneliers	4	5	Sabotiers	2
	Tuiliers	4		Charpentiers en bâtiment	2
	Charpentiers en bâtiment	4		Maçons	2
	TOTAL	150 ===			

(*) Etant donné le caractère hétérogène des sources, les chiffres n'ont évidemment qu'une valeur indicative. On n'a pas tenu compte des actes de mariage de Riorges pour ne pas faire intervenir deux fois la même paroisse.

textile passent nettement en tête de ce deuxième classement, suivis des meuniers et des maréchaux-ferrands. Ceux-ci et les tonneliers progressent, tandis que les métiers du bâtiment (charpentiers, maçons, tuiliers) restent en queue, rejoints par les sabotiers.

Ces constatations s'expliquent assez bien. Les métiers présents dans un grand nombre de villages, voire presque partout, satisfont aux besoins courants de la communauté locale (textile et habillement, meunerie, travail des forgerons et maréchaux-ferrands...). La présence des autres métiers est moins fréquente car elle dépend davantage de conditions, voire de contraintes, géographiques ou socio-économiques. Les meuniers, relativement nombreux et indispensables, n'apparaissent pourtant pas dans tous les villages. Leur présence obéit à des contraintes géographiques (présence d'une rivière) et sociale (lorsque le moulin est «banal», il se trouve rattaché à la seigneurie et non à la paroisse ou au village). Le nombre relativement élevé des meuniers à Beaulieu-Riorges s'explique sans doute par la rivière Renaison et la présence de gros domaines, avec moulin, dans cette paroisse proche de la ville de Roanne et directement soumise à son emprise foncière à la fois aristocratique, cléricale et bourgeoise. Les sabotiers se concentrent dans les villages de montagne entourés de forêts (Saint-Rirand, Saint-Bonnet des Quarts) et les tuiliers là où se trouve de l'argile propre à fabriquer briques et tuiles. La présence de maçons paraît pratiquement limitée à Beaulieu-Riorges; ces artisans travaillent probablement pour le compte des gros propriétaires de cette paroisse presque suburbaine alors que dans les villages, les travaux de maçonnerie sont sans doute réalisés fréquemment par les paysans eux-mêmes. Quant aux charpentiers en bateaux, ils sont relativement nombreux mais bien localisés dans les villages situés au bord de la Loire (Melay, et surtout Artaix). Leur métier est très particulier, à la limite de l'artisanat de village. Certes, ils travaillent en artisans de village; mais ils se concentrent dans un quartier à part, le «port»; et si leur travail contribue à animer le village, il est destiné à d'autres usagers, les marchands-voituriers par eau. Il s'agit donc d'un artisanat de biens d'équipement et non de biens de consommation, ouvert sur d'autres horizons économiques, beaucoup plus larges, puisqu'il est étroitement lié à la navigation sur la Loire et au commerce fluvial (13).

Ainsi paraît s'esquisser une distinction entre, d'une part, un artisanat typiquement villageois destiné avant tout à satisfaire les besoins courants et élémentaires d'une société paysanne en objets fabriqués (vêtements, outils...) et en «services» impliquant un travail de transformation ou de fabrication (meunerie, ferrure des animaux de trait), et, d'autre part, une activité moins diffusée, plus nettement localisée, et qui, sans entrer dans le modèle de la proto-industrialisation, est orientée vers un marché en partie extérieur au village (tuiliers, sabotiers) voire vers un débouché très particulier, largement en marge et au-delà de l'espace villageois et de son économie (charpentiers en bateaux).

Après avoir tenté de mesurer l'importance numérique des artisans et de dégager quelques caractères de ce milieu social, il convient maintenant d'aller un peu plus loin en essayant de situer l'artisan dans la hiérarchie villageoise.

2 – *Les artisans dans la hiérarchie sociale*

Pour cette approche encore, des sources diverses, fiscales et notariales, ont été utilisées. Elles portent sur l'ensemble du XVIII^e siècle. Ont été plus particulièrement mis à contribution :

- les rôles de taille de quatre paroisses brionnaises : Artaix, Melay, Iguerande et Saint-Martin du Lac;
- les 93 contrats de mariage de la région de Changy qui indiquent une somme correspondant aux «apports au mariage», afin de situer la fortune des artisans parmi les autres types sociaux (14).

Les résultats sont présentés dans les tableaux n^o 3 et 3 bis (voir aussi figures n^o 3 et 4).

On constate, et ce n'est pas une surprise, que les artisans se trouvent au bas de l'échelle sociale, parmi les petits contribuables et avec les groupes sociaux dont les apports au mariage sont faibles. Au bas de l'échelle sociale, sans doute, mais pas tout à fait. La plupart des journaliers et manouvriers – et à plus forte raison la catégorie des «locataires, pauvres et mendiants» qui figure dans plusieurs rôles de taille – se trouvent dans une situation encore inférieure. Alors que les apports au mariage des artisans se partagent à peu près également de part et d'autre du seuil de 200 livres, ceux des journaliers se trouvent pour plus de 80 % en-dessous de ce seuil. Les artisans – dont l'apport moyen au mariage se situe à 197 livres au début du XVIII^e siècle – se placent entre la catégorie des moyens laboureurs et celle de la plupart des manouvriers et journaliers, donc proches des petits laboureurs et vigneron. Ainsi, tout en appartenant incontestablement aux milieux modestes de la société rurale, l'artisan de village, tel qu'il a été défini et présenté ici, serait tout de même dans une position sociale supérieure à celle des «tisserands» ou «tisseurs» des montagnes pénétrées par la protoindustrialisation. En effet, si l'on en croit Serge Chassagne, ces «façoniers», surtout quand ils tendent à se détacher des activités agricoles, seraient les vrais «prolétaires» des villages, en-dessous des journaliers (15).

On peut trouver une confirmation des observations précédentes dans les relations matrimoniales des artisans. Une petite statistique regroupant les indications des actes de mariage de Beaulieu-Riorges et des contrats de mariage de la région de Changy permet de voir l'origine sociale des futures épouses pour les différents artisans représentés. (Tableau n^o 4).

TABLEAU N° 4

ALLIANCES MATRIMONIALES DES ARTISANS

(d'après 39 cas de Riorges et de la région de Changy - XVIIIe siècle)

Futurs époux-artisans	Origine sociale des futures épouses, filles ou veuves de :										Total
	Marchand	Laboureur	Vigneron	Journalier	Meunier	Cordonnier	Chapelier	Tisserand	Tailleur	Sabottier	
Meuniers	1	3	2	1	3		1				11
Cordonniers					2		1		1		4
Maréchaux	1		1			1		1			4
Pelletiers			1								1
Tonneliers			1								1
Charpentiers			1								1
Maçons		1		1							2
Couvreurs		1									1
Tisserands		1							1		2
Tailleurs			1	1	1						3
Scieurs de long				1							1
Sabottiers		5		1						2	8
TOTAUX	2	11	7	5	6	1	2	- 1	2	2	39

Malgré la faiblesse de l'échantillonnage (39 mariages), on voit bien que les femmes d'artisans sont issues soit du milieu artisan lui-même soit — et surtout — du milieu des travailleurs de la terre : petits laboureurs, vigneron, plus rarement journaliers. Il y a là une confirmation de leur situation modeste, mais pas vraiment misérable, dans la société villageoise.

Il est à remarquer que l'endogamie professionnelle est relativement faible et que le milieu des artisans de village se trouve étroitement lié au monde agricole. On comprend aisément qu'il était difficile à un groupe aussi peu nombreux de constituer un milieu matrimonial homogène, d'autant moins que l'endogamie géographique restait forte.

Ainsi il est incontestable que dans la hiérarchie sociale des campagnes de l'ancienne France les artisans occupent, globalement, une position médiocre; il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit pas d'un milieu social parfaitement homogène. Aussi convient-il d'illustrer cette affirmation en mettant en lumière quelques éléments qui révèlent la diversité interne de ce milieu.

Une première série d'indications est fournie par l'examen attentif des niveaux de fortunes et de revenus révélés par les apports au mariage ainsi que — au moins dans une certaine mesure — par les relations matrimoniales et les documents fiscaux. Ces indications suggèrent l'existence d'au moins deux niveaux parmi les artisans de village : un premier niveau regrouperait les artisans les plus pauvres comme les sabotiers, les tisserands et peut-être les tailleurs, plus proches des journaliers que des laboureurs. Leurs apports au mariage sont en grande majorité inférieurs à 200 livres; leurs alliances matrimoniales restent pratiquement limitées aux groupes très modestes de la société agricole, petits laboureurs, vigneron et journaliers. Au second niveau se situeraient les maîtres cordonniers et certains maîtres maréchaux dont les apports au mariage généralement supérieurs à 200 livres peuvent dépasser 400 livres, ainsi que la plupart des meuniers, du moins ceux attachés à un ensemble foncier ou à une seigneurie (meuniers banaux); et très probablement aussi les «maîtres-tuiliers», à la fois fermiers ou grangers de domaines et petits chefs d'entreprise (16). D'après le tableau n° 4, seuls un maréchal et un meunier touchent au milieu de la petite bourgeoisie rurale dans leurs alliances matrimoniales puisqu'ils épousent chacun une fille de marchand.

Ces observations peuvent être confirmées et complétées par l'étude des testaments où apparaissent à la fois des indications d'ordre socio-économique et des traits de mentalité. On a retenu six testaments d'habitants de Changy et de Mably, deux tisserands, deux maréchaux et deux tuiliers. On a relevé les chiffres et les autres indications susceptibles de situer économiquement ces artisans dans la société villageoise, ainsi que le discours religieux qui apporte une dimension socio-culturelle à la présentation de ces personnages (17).

Les résultats sont consignés dans le tableau n^o 5.

Sans vouloir tirer des conclusions hasardeuses, on retrouve incontestablement deux niveaux socio-culturels et socio-économiques avec les tisserands d'une part, des maréchaux et tuilliers d'autre part.

Si l'on examine les clauses spirituelles des testaments, on constate une plus grande richesse chez les seconds. Le nombre des messes demandées est généralement supérieur, avec davantage de précisions au sujet des autels et du nombre de prêtres pour donner un caractère plus solennel aux cérémonies. Des allusions à la Vierge indiquant une dévotion mariale existent dans les testaments du maréchal et d'un tuillier de Mably, avec chez ce dernier, une ouverture vers un ordre religieux de la ville, les capucins de Roanne. Il y a peut-être à Mably, village proche de Roanne, une influence plus grande de la Réforme catholique qui, on le sait, tend à se diffuser à partir des villes. Ajoutons que des dons particuliers figurent le plus souvent dans les clauses des testaments des maréchaux et des tuilliers : somme pour le luminaire, distribution de blé et de pain en faveur des pauvres. Préoccupations charitables sans doute, mais peut-être aussi intention d'affirmer une certaine position sociale. Rien de tel chez les tisserands chez lesquels le discours religieux reste bref, limité à quelques formules pieuses et aux recommandations pour un nombre restreint de messes, sans souci particulier de solennité ou d'ostentation. Quant aux clauses socio-économiques, elles confirment dans l'ensemble la même impression. Les legs sont rares et modestes chez les tisserands, plus nombreux et d'une valeur nettement supérieure chez les maréchaux et les tuilliers. Le cas de Tissier, tuillier de Mably, révèle un personnage relativement aisé. Si le discours religieux reste sobre, les clauses matérielles du testament portent sur des sommes déjà élevées. Le montant de la constitution dotale au bénéfice d'une de ses filles (800 livres) paraît situer cet artisan plus près des bons laboureurs et des petits marchands que des journaliers ou des paysans parcellaires.

Finalement les diverses indications s'accordent pour mettre en lumière une incontestable diversité interne du milieu artisan à propos duquel il n'est guère possible de parler de véritable groupe social. Cette situation n'est pas sans rapport avec le travail et la vie quotidienne des différents artisans dans le village (17 bis).

III

L'ARTISAN DANS LA VIE DU VILLAGE

Pour ne pas allonger le propos on se bornera à présenter deux aspects correspondant à deux points de vue différents :

— celui de la vie quotidienne dans son déroulement ordinaire où sera

TABLEAU N° 5

MENTALITE ET NIVEAU SOCIO-ECONOMIQUE DE SIX ARTISANS, D'APRES LES CLAUSES DE LEUR TESTAMENT

Artisans	Signes et discours religieux	Indications socio-économiques
CL. CHETARD tixier de Mably (1717)	<ul style="list-style-type: none"> - Fait le signe de croix et "recommande son âme à Dieu". - 6 messes basses. 	<ul style="list-style-type: none"> - Premier fils : héritier universel - Deuxième fils : don de 20 livres.
CL. BIZET tisserand de Changy (1708)	<ul style="list-style-type: none"> - fait le signe de croix et "recommande son âme à Dieu". - 3 messes à chacun des "services" (enterrement, quarantaine, anniversaire). 	<ul style="list-style-type: none"> - Fils : héritier universel. - Fille : constitution dotale de 200 livres + divers effets et vêtements.
P. GERROT Maître-maréchal de Changy (1711)	<ul style="list-style-type: none"> - Fait le signe de croix et "recommande son âme à Dieu". - 6 prêtres à chacun des "services" (enterrement, quarantaine, anniversaire). - Dons aux pauvres : 2 boisseaux de "blé en pain" à l'enterrement et à la quarantaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fils : héritier universel. - Fille : constitution dotale de 400 livres et un trousseau. - Trois autres dons très modestes.
J. DECOIN Maréchal de Mably (1714)	<ul style="list-style-type: none"> - fait le signe de la croix et "recommande son âme à Dieu". - Une grand'messe au grand autel avec 4 prêtres le jour de sa mort. - Une grand'messe devant l'autel de la Vierge à la quarantaine. - 30 messes basses. - 20 messes pour le repos de l'âme de son beau-frère. - 10 livres pour le luminaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'épouse est héritière universelle et sa dot de 260 livres lui est restituée. - Lègue à son fils "sa forge de maréchal". - Deux filles reçoivent une dot de 60 livres chacune.
Ben. BLANCHET Tuilier de Mably (1721)	<ul style="list-style-type: none"> - fait le signe de la croix, demande l'intercession de la Vierge et "recommande son âme à Dieu". - 20 messes basses après son décès et des messes dites par les Capucins de Roanne pour 12 livres, 10 sols. - 4 messes au choix des héritiers "pour le repos de son âme et de ses prédécesseurs". - Distribution aux pauvres de six mesures de blé "pour leur donner l'occasion de prier Dieu pour lui". 	<ul style="list-style-type: none"> - Une fille unique est héritière universelle; l'épouse est désignée comme tutrice. - Multiples relations professionnelles attestées par les allusions à des ordres de livraison de matériaux (briques et tuiles) et à des créances.
J. TISSIER Tuilier de Mably (1751)	<ul style="list-style-type: none"> - fait le signe de croix et "implore la miséricorde divine". - Une grand'messe le jour de l'enterrement, une autre pour la quarantaine et l'anniversaire. - 20 messes basses pendant l'année. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une fille de son second mariage : héritière universelle (valeur des biens meubles estimée 1.500 livres.) - Lègue à une autre fille de son second mariage, 800 livres payables à sa majorité ou à son mariage. - Lègue à une fille d'un premier mariage une dot de 200 livres. - Lègue à son épouse 300 livres et des meubles d'une valeur de 280 livres.

décrit le cadre de vie et de travail de l'artisan;

— et celui des événements exceptionnels de la vie du village où, à travers quelques exemples seront examinés la place et le rôle des artisans dans les tensions sociales qui ont affecté des villages du Nord-Ouest roannais.

1 – Le cadre de vie et de travail de l'artisan

Les documents dont on a pu disposer, testaments et inventaires après décès, pièces d'archives familiales, ne donnent guère de détails techniques; ils permettent surtout de situer l'artisan dans son cadre matériel de vie et dans son environnement économique. Là encore, une distinction s'est imposée entre deux types principaux d'artisans.

a) L'artisan autonome qui possède sa maison, son atelier, son outillage et qui répond aux besoins immédiats de la communauté rurale. Il s'agit notamment des chapeliers, tailleurs, cordonniers, cordiers, tonneliers, maréchaux, forgerons, etc... On les voit agir, si l'on peut dire, à travers des livres de comptes comme celui de Sieur Berthaud, «marchand-habitant» de Saint-Haon le Vieux, pour les années 1787 à 1790 (18). Ce notable rural règle 14 livres, en novembre 1787, à son maréchal, «tant pour la ferrure du cheval que pour les fers du labourage et des chars»; le 8 décembre de la même année, le nommé Séchaud, tonnelier d'Arfeuilles lui livre des tonneaux pour 37 livres 12 sols; en septembre, il s'était fait livrer trois paires de souliers pour 12 livres par Perrichon, cordonnier, et un chapeau à 6 livres pour son fils aîné par le nommé Tournaire, chapelier, tenu en outre de «repasser gratis ledit chapeau». Le 7 juillet 1789, il règle les 2 livres dues à son maréchal, le nommé Bouzi, pour la fabrication d'une pioche; et le 24 octobre 1790, il achète au même maréchal «un couteau neuf d'un pied de long propre à saigner et étrangler un gros cochon» pour 24 sols. On peut remarquer au passage que le maréchal ne se contente pas de ferrer les animaux de trait, mais en tant que forgeron il maîtrise tout le travail du fer dans le village; il dispose d'un certain capital de fabrication : forge garnie d'un soufflet, enclume, marteau et tenailles (19). On pourrait multiplier les exemples de ce type.

Par ailleurs, l'inventaire après décès d'un tonnelier de Villerest peut donner une idée du cadre de vie et de travail d'un artisan moyen. Malheureusement l'absence de chiffres sur le document ne permet pas de faire une estimation de la valeur monétaire des meubles et objets laissés par cet artisan (20). On constate que ce tonnelier habite une petite maison à deux étages dans le village. Au rez-de-chaussée se trouve la pièce principale «donnant sur la grande rue par une porte et une fenêtre». Dans cette pièce, pourvue d'une cheminée, se trouvent les habituels ustensiles de ménage et de cuisine, quelques meubles (une «pa-

tière», un coffre rempli de linge, une «mauvaise armoire», un vaisselier), divers récipients et de la literie. A l'étage se trouve «une chambre haute peu meublée». Intérieur très modeste, comme on le voit. Le matériel d'entreprise et les objets fabriqués sont dispersés entre :

- un grenier où sont entreposés trois tonneaux, un «baquillon monté sans fond et garni de deux cercles et de trois cents petites pièces de bois merrain propre à construire des baquillons»;

- trois «réduits» à côté et derrière la pièce principale du rez-de-chaussée où sont entreposés quelques tonneaux et des «pièces de bois merrain»; l'un de ces réduits tient lieu d'atelier où se trouvent «deux plateaux de bois de chêne propres à faire des fonds de cuve, un tour en bois propre à tourner, trois mauvais tonneaux vides et quelques pièces de bois merrain»;

- enfin un «appentis attenant à la cour où se sont trouvés deux cuves, un tonneau, un bac, une planche avec son fer propre à passer le bois de cuve, un coupon de bois pour les cuves, un jabloir pour tonnelier (21) et un banc de tonnelier». On a l'impression, à la lecture de cet inventaire, que l'atelier comportait deux parties, l'une pour la fabrication des pièces, et l'autre essentiellement pour le montage des cuves et des tonneaux, opération qui exigeait plus de place et se faisait dans «l'appentis attenant à la cour».

b) L'artisan qui la plupart du temps travaille et évolue dans un cadre plus large que son petit atelier personnel, à savoir, *dans le cadre domanial*. C'est le cas par exemple du meunier de domaine ou de seigneurie, et tout particulièrement du «meunier banal». C'est aussi le cas de la plupart des tuiliers dont l'activité s'intègre dans la mise en valeur d'un domaine rural : dans ce cas, le capital fixe de l'entreprise de tuilerie et, naturellement, la matière première, entendons l'argile «propre à fabriquer des briques et des tuiles», sont constitutifs du domaine. On le voit par exemple dans le comté de Champrond près de Saint-Julien de Cray, en Brionnais, où le bail à ferme de la seigneurie de Villerêt, qui fait partie de ce comté, englobe l'activité d'une tuilerie. Tantôt cette tuilerie est baillée à mi-fruits par le seigneur; c'est le cas dans un bail à ferme du comté en 1715 : le seigneur s'est réservé la tuilerie de Saint-Julien, dont le revenu est estimé à 250 livres, pour la bailler à mi-fruits (22). Tantôt, et le plus souvent, la tuilerie entre dans le bail général du comté. Dans le bail de 1674, la tuilerie est bel et bien comprise dans la ferme générale. Le fermier en assure l'exploitation avec un tuilier spécialisé puisque dans un acte de sous-amodiation de deux petits domaines de la seigneurie situés dans la paroisse proche de Saint-Bonnet de Cray, il impose aux exploitants «l'obligation de huit charrois de pierres propres à faire chaux en la tuilerie de Saint-Julien de Cray» (23). Les aveux et dénombremements de 1673 et 1704 situant la tuilerie de Villerêt près de la demeure seigneuriale, plus précisément devant le portail d'entrée où s'étendent «une grande

place, une allée, une tuilerie, un four à chaux et une maison où réside le tui-lier». Il s'agit donc d'un ensemble à la fois résidentiel et industriel que le seigneur - ou éventuellement - le fermier, amodient habituellement pour 150 ou 200 livres par an (24). Cette entreprise entre bien dans l'économie d'ensemble du domaine.

On peut le constater aussi à travers l'inventaire après décès de Benoit Blanchet, tuilier de Mably (25). La maison comporte une pièce principale où sont accumulés divers ustensiles de chauffage, de cuisine, quelques meubles, de la literie, des coffres, des victuailles et quelques outils, ainsi que «huit moules de fer propres à faire de la tuile appartenant audit Sieur Seguin, apothicaire demeurant en la ville de Roanne, propriétaire de la Maison». Cette habitation comporte en outre une petite chambre attenante avec quelques meubles et une selle de cheval, un grenier où sont accumulées les denrées provenant sans doute du domaine agricole auquel la tuilerie est associée (36 mesures de grain, du chanvre, de l'avoine, de l'orge, du lard salé). L'inventaire décrit en outre une grange avec du bétail pour 200 livres «tenu en commende du Sieur Seguin», une cave où se trouve entreposée une pièce de vin «loyal et marchand» d'une valeur de 20 livres, et surtout la tuilerie proprement dite, composée de deux ateliers. Cette entreprise comporte, outre les ateliers avec leurs fours et leurs moules, des produits en cours de fabrication ou prêts à la livraison (1.200 briques, 200 carreaux, 3.000 briques et 900 tuiles «non cuites»), ainsi que des chars et charrettes pour le transport et le bois servant de combustible. L'inventaire chiffre à 541 livres la valeur des biens délaissés par Blanchet». Sur cette somme, environ la moitié, soit 267 livres, constitue le capital d'entreprise : produits fabriqués, matériel de transport et combustibles.

Mais il ne s'agit que d'un capital d'exploitation, sorte de capital circulant; le capital fixe, le fonds de l'entreprise, moules et fours, font partie intégrante du domaine et appartiennent au propriétaire. Le tuilier n'est donc que locataire, gestionnaire, chef de la petite entreprise artisanale dont une partie des revenus doit revenir au propriétaire comme rémunération de son capital (26). Ajoutons que les horizons économiques des tuiliers, artisans assez spécialisés, peu nombreux, géographiquement bien localisés, sont relativement larges, comme l'atteste l'exemple de Blanchet. Les indications de l'inventaire et de son testament révèlent des relations socio-économiques et financières au moins avec les localités suivantes : (cf. fig. n^o 5)

- Mably où les engagements s'élèvent à 86 livres;
- Monteguet où un habitant possède une créance sur Blanchet et 96 livres 10 sols;
- Beaulieu-Riorges où Blanchet est débiteur d'une somme de 205 livres dont 200 livres au Sieur Badolle pour livraison de bois;

– Villerest où une livraison de dix chars de tuiles est attendue;

– enfin et surtout Roanne : là, les engagements de Blanchet sont multiples. Outre des sommes modestes à divers particuliers, Blanchet doit plus spécialement 99 livres 10 sols à un « marchand-voiturier » en règlement de l'achat et du transport de matériaux. Par ailleurs, il est tenu de livrer 2.000 briques et 2.000 tuiles, et se trouve, de plus, débiteur de 300 livres envers le Sieur Seguin, son propriétaire, cette somme correspondant au reste du prix de la ferme (27).

La vie du village, pour l'artisan comme pour d'autres, ce n'est pas seulement le déroulement ordinaire des jours et des saisons, rythmé par le travail quotidien, c'est aussi, quelquefois, des moments de tension et de violences collectives. On aperçoit cet aspect de la vie villageoise lorsque les manifestations de violence nécessitent l'intervention de la maréchaussée, car elles ont alors laissé des traces dans les archives. Dans quelle mesure et de quelle manière les artisans du Roannais ont-ils pu être impliqués dans de tels événements ?

2 – *Artisans ruraux et tensions sociales au village*

Pour simplifier et pour faire vite, on retiendra deux séries de circonstances dramatiques où des artisans de village ont été impliqués.

– En premier lieu il s'agit de cas où l'artisan est l'occasion et en même temps la victime de certaines tensions et violences collectives. L'exemple qui m'a paru frappant à cet égard est celui des sabotiers. Comme on l'a déjà indiqué, le travail du sabotier s'effectue le plus souvent en forêt, ce qui peut donner lieu à des incidents, parfois graves, qui entretiennent des tensions, particulièrement autour de la défense des droits collectifs. Ainsi, en avril 1723, Joninon, sabotier d'Arfeuilles, porte plainte contre les auteurs de violences dont il fut la victime. Il en précise les circonstances en ces termes : «alors qu'il travaillait à faire des sabots dans le bois Gouttaudier, paroisse de Saint-Nicolas, fut attaqué par quatre hommes qui prirent ses outils, mirent en pièces son atelier et brûlèrent sa loge, emportant ses sabots». Un incident analogue eut lieu en juillet 1749 dont Étienne Vial, maître sabotier de Saint-Rirand, fut la victime. Vial déclare qu'«en allant quérir deux charges de sabots dans le bois de Malagoutte, laissa dans le pré un cheval et un mulet et que pendant qu'il comptait ses sabots, un groupe de cinq à six particuliers armés, des gens d'Ambierle, ont volé ses bêtes» (28).

Comme le montrent les interrogatoires des accusés, ces agressions doivent être interprétées comme une manifestation de rivalités et de tensions entre paroisses et entre villages. En l'occurrence, c'est bien l'espace paroissial, plus précisément la forêt, avec les droits collectifs que les habitants prétendent y détenir, qui est en cause. Chaque communauté tient à se réserver les ressources de

son territoire et combat toute intrusion de l'«étranger», c'est-à-dire de l'habitant d'une paroisse voisine. C'est justement au nom de la défense d'«un bois réservé aux habitants de Saint-Nicolas des Biefs» (premier exemple) ou de «la défense d'un bois prétendu de la communauté d'Ambierle» (deuxième exemple) que les agressions sont perpétrées et justifiées. Comme leur métier les expose à des «délits forestiers», on comprend pourquoi les sabotiers sont bien souvent mêlés à ces incidents (28 bis).

— En second lieu, il s'agit de cas — en général plus graves — où les artisans paraissent avoir joué le rôle de meneurs, voire d'instigateurs de manifestations de violence. Des exemples significatifs sont fournis par les «émotions» populaires, plus particulièrement par des «émeutes frumentaires» survenues lors de la célèbre crise de subsistance des années 1709-1710. Ainsi, au printemps 1709, lorsqu'il s'avère que le «grand hiver» a détruit la récolte, une attaque d'un convoi de blé survient près de Changy. Les victimes en sont des marchands de Charlieu qui amenaient dans leur ville des grains achetés en Bourbonnais. L'attaque est menée par un groupe d'une cinquantaine de personnes : beaucoup de grangers et de fils de grangers, mais aussi des artisans. De plus, il semble bien, d'après les interrogatoires, que ceux-ci ont joué le rôle le plus actif. Les accusés les plus gravement compromis, considérés comme les meneurs sont : un menuisier de la Pacaudière, deux frères charpentiers de Saint-Martin d'Estreaux, un tailleur d'habit de la Pacaudière, un tuilier du Crozet (29).

La place des artisans paraît encore plus importante dans une émeute avec pillage de grains survenue à Arfeuilles le 20 avril 1709; cette manifestation violente était dirigée contre la maison d'un notable accusé d'y avoir accumulé du blé pour le transporter hors du village et le vendre à bon prix ailleurs. En tout cas, ce fut une émeute d'une réelle ampleur pour un modeste village puisqu'elle a dû rassembler au moins une centaine de personnes et que le curé lui-même y fut impliqué ! Les interrogatoires, là encore, mettent en lumière le rôle important des artisans, notamment des travailleurs du textile, qui apparaissent bien comme les principaux instigateurs et meneurs de l'affaire. On relève notamment les noms de Chassignol, peigneur de chanvre, Grimaud, tisserand, Damier et Duverger, tisserands du village Jobert près d'Arfeuilles, Deffaut, tisserand du village Pillat, Janon, tailleur d'habit, Combaret, tanneur, Grimaud, Luminet et Joanin, sabotiers d'Arfeuilles et de Châtel Montagne, ainsi que le fils d'un «fendeur de bois» (30). Tout se passe finalement comme si les artisans étaient plus particulièrement touchés par la crise de subsistance. Moins liés à la terre que les petits laboureurs, acheteurs de grains, ils apparaissent comme particulièrement vulnérables en cas de famine, d'autant que les crises de subsistance et la «cherté» des grains menacent directement l'emploi et le niveau de vie dans l'artisanat. D'ailleurs l'un des émeutiers justifie la violence et les pillages en

déclarant : «La misère est si grande qu'il y avait quatre jours qu'à sept personnes chez eux n'avaient mangé que dix livres de pain».

Ainsi, comme on a pu le constater, les artisans de village, bien spécialisés et bien déterminés, sont relativement peu nombreux dans la société rurale d'Ancien Régime. Ils jouent pourtant un rôle indispensable. Leurs activités complètent le travail agricole; ils pourvoient la société villageoise en objets fabriqués et lui assurent des services dont le plus essentiel paraît bien être la mouture des grains, base de la nourriture quotidienne. Peu nombreux certes et situés généralement à un niveau modeste de la société villageoise, les artisans ne constituent pourtant pas un groupe parfaitement homogène : leur travail les différencie tout comme leur niveau de fortune et de revenus. Il y a beaucoup d'artisans pauvres, mais il y en a aussi de plus aisés et de mieux considérés comme les artisans du fer ou les petits chefs d'entreprise que paraissent avoir été certains «maîtres-tailleurs» ou «maîtres-charpentiers en bateaux». Aussi, à la question posée au début de cet exposé convient-il sans doute de répondre qu'il n'est pas possible, à propos des artisans de village, de parler d'un véritable groupe social, encore moins d'une classe; tout au plus d'un milieu social, à la fois proche de la paysannerie et quelque peu différent d'elle, avec certains traits spécifiques. Proche de la société agricole ? D'abord par le voisinage puisque l'artisan vit au milieu des cultivateurs et travaille d'abord pour eux; ensuite par les relations matrimoniales avec les travailleurs de la terre, laboureurs et journaliers. Proche aussi par l'habitat et les conditions matérielles de vie; proche enfin par l'univers mental commun pratiquement à l'ensemble de la société rurale. Incontestablement proche de la paysannerie donc, le «milieu artisan» en est aussi quelque peu différent. Si beaucoup de ses membres peuvent accessoirement se livrer à des travaux agricoles, leur activité principale est évidemment d'un autre ordre : celui de la transformation et de la fabrication, et non de la production de denrées alimentaires, ce qui peut d'ailleurs leur donner davantage d'occasions d'ouverture sur l'extérieur, sur des espaces plus larges, hors du village (31). L'artisan se distingue aussi de la plupart des paysans par certains comportements. Il semble bien, en effet, que l'artisan se montre relativement plus contestataire, plus porté à l'agitation, moins conformiste et moins soumis à l'ordre socio-économique établi. On l'a constaté à propos du rôle des artisans dans les tensions sociales et émotions populaires; et beaucoup d'entre eux devaient se montrer particulièrement actifs à partir de 1789 dans la «Révolution au village» (32).

Serge DONTENWILL
(Université de Saint-Étienne
et Centre Pierre Léon)

NOTES

- 1 – DEYON Pierre et MENDELS Franklin, «La protoindustrialisation, théorie et réalité», *Revue du Nord*, 1981, p. 11, sq.
JEANNIN Pierre, «La protoindustrialisation, développement ou impasse ?», *Annales Économies - Sociétés - Civilisations*, 1980, p. 52-65.
- 2 – MENDELS Franklin, «Les temps de l'industrie et les temps de l'agriculture» (Analyse régionale), *Revue du Nord*, 1981, p. 21 sq.
Il est vrai que dans certains cas, les paysans-tisseurs tendent à se détacher de la terre et à devenir des «façonniers à temps plein».
Cf. CHASSAGNE Serge, «Industrialisation et désindustrialisation dans les campagnes françaises», *Revue du Nord*, 1981, p. 36 sq.
- 3 – Réponse des curés à l'enquête de l'intendant Lambert d'Herbigny.
Archives départ. du Rhône 1 C4. fol. 201.
- 4 – D'après le «dénombrement de l'an IV». Archives départ. de la Loire, L 867, et GEREST Henri, «Les populations de Saint-Chamond et de Charlieu à l'époque de la Révolution», *Bulletin du Centre d'Histoire régionale de l'Université de Saint-Étienne*, 1981, n^o I, p. 5 à 36.
- 5 – Il s'agit là de simples estimations. Elles ont été calculées en confrontant différentes données sur la population de ces localités à la fin du XVIII^e siècle : dénombrement de l'an IV, tableau des propriétaires et habitants (Archives départ. de la Loire, C 69 et C 82), dénombrement de l'an VIII (Archives départ. de la Loire, 49 M 1).
Voir aussi les cartes dans :
HOUSSEL Jean-Pierre, *La région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne*, thèse, service de publication de l'Université de Lille III, 1979, tome I, p. 100 et 101.
- 6 – Statistiques des baptêmes, mariages et sépultures pour l'élection de Roanne de 1776 à 1785, Archives départ. de la Loire, C 31, et État civil de Saint-Germain Lespinasse (registres déposés à la mairie).
- 7 – Archives départ. de la Côte-d'Or, C 7423 (Artaix), C 7429 (Chenay), C 7438 (Igue-rande), C 7442 (Mailly), C 7446 (Melay), C 7461 (Saint-Martin).
- 8 – Minutes Duvergier, archives de Maître Chazottier, notaire à Changy et Roanne.
- 9 – En particulier, Archives départ. de la Loire, B 785, B 795, B 803.
- 10 – Spécialement les minutes Bergier, notaire à Mably, Archives départ. de la Loire, 5 E 294 et 5 E 296, et le livre de comptes de Sieur Claude Berthaud, marchand-habitant de Saint-Haon le Vieux pour les années 1787 à 1790. (Archives familiales de la famille Berthaud).
- 11 – Des allusions à des «maîtres-filetiers» existent pour Changy et Mably (Minutes Bergier : Archives départ. de la Loire 5 E 294) et le Sieur Berthaud confie des travaux à des fileuses de Saint-Haon (d'après son livre de comptes). Déjà en 1697, le curé de Cublise répondait à l'intendant d'Herbigny que le fil travaillé dans sa paroisse était acheté à «Villefranche, Roanne ou Charlieu et autres lieux» (Archives départ. du Rhône 1 C 4, folio 201).

- 11 bis – Cela n'empêche évidemment pas que des artisans soient accessoirement agriculteurs.
- 12 – Ce tableau général a été établi avec des renseignements qui proviennent de sources diverses :
- des rôles de taille brionnais (Archives de la côte-d'Or, voir note 7);
 - des actes de baptême lorsque la profession du père était précisée, ainsi que les actes de mariage où se trouvait indiquée la profession des époux : ces actes d'état civil ont été relevés dans les registres déposés dans les mairies des communes concernées;
 - le dénombrement de Saint-Germain Lespinasse qui se trouve dans les archives de cette localité;
 - les contrats de mariage qui proviennent des archives de l'étude de Maître Chazottier, notaire à Changy et Roanne;
- Je suis parfaitement conscient de l'inconvénient qui résulte d'une documentation aussi disparate et étalée sur tout le XVIII^e siècle; mais il ne s'agit, à ce stade de l'étude, que de relever simplement le nombre brut de mentions d'artisans pour en mesurer le poids numérique et la fréquence dans la société villageoise.
- 13 – Ces bateaux sont vendus habituellement aux «marchands voituriers par eau» des petites villes commerçantes voisines. (Cf. LUYA Denis, «Batellerie et gens de rivière à Roanne au XVIII^e siècle», Mémoire de maîtrise de l'Université Lyon 2, direction J.P. GUTTON, publié par le Groupe de Recherches archéologiques de Roanne, p. 34-35.
- 14 – Pour les rôles de taille : (2^emè moitié du XVIII^e siècle).
Archives départ. de la Côte-d'Or C 7423 (Artaix), C 7438 (Iguerande), C 7446 (Melay), C 7461 (Saint-Martin).
Pour les contrats de mariage, toujours les minutes Duvergier (1704-1712) dans les Archives Chazottier. Les contrats sans indications chiffrées des «apports au mariage» n'ont pas été utilisés.
- 15 – CHASSAGNE Serge, art. cité dans *Revue du Nord*, 1981, p. 36 sq.
- 16 – Les tableaux des propriétaires et habitants pour les élections aux municipalités, en 1787, placent le «fermier des moulins banaux de Changy» dans la première classe des contribuables avec une imposition très forte de 113 livres, et le fermier des deux tuileries de Fourchambu à Mably dans la même classe avec une imposition de 86 livres, 6 sols (Archives départ. de la Loire, C 82 et C 69);
Les différences de cotes entre les tuiliers figurant sur le tableau n^o 3 proviennent généralement de la distinction entre «maître-tuillier» et «tuillier-journalier».
- 17 – Il s'agit des pièces suivantes :
- Testament de Chetard, tixier de Mably (1717). Archives départ. de la Loire, 5 E 294;
 - Testament de Bizet, tisserand de Changy (1708), minutes Duvergier dans les archives de Maître Chazottier;
 - Testament de Gerrot, maître-maréchal de Changy (1711) ibidem.
 - Testament de Decoin, maréchal de Mably (1714), Archives départ. de la Loire, 5 E 294;
 - Testament de Blanchet, tuillier de Mably (1721).ibidem.
 - Testament de Tissier, tuillier de Mably (1751), Archives départ. de la Loire, 5 E 297.
- 17 bis – Toutes les observations qui précèdent semblent assez bien correspondre aux visions que la société d'Ancien Régime avait des artisans, et à la place qu'elle leur accordait dans la hiérarchie des revenus et des dignités. C'est ce qui ressort de l'examen du tarif de la première capitation récemment publié et analysé par MM. BLUCHE et SOLNON.

Cf. BLUCHE François et SOLNON Jean-François, *La véritable hiérarchie sociale de l'ancienne France; le tarif de la première capitation (1695)*. Genève, Droz, 1983. Sur ce document les artisans apparaissent pour la première fois dans la XVIII^e classe dont les membres sont imposés à 10 livres; mais il s'agit des «artisans des grosses villes tenant boutique et employant garçons» (ouvrage cité, p. 86).

Pour atteindre les «artisans des bourgs et villages» qui nous intéressent directement ici, il faut descendre jusqu'à l'avant-dernière classe, c'est-à-dire, la XXI^eme. Ils se trouvent en compagnie des vigneron et des domestiques, au-dessous des laboureurs et des fermiers, mais au-dessus des «manœuvres et journaliers» qui constituent l'essentiel de la XXII^eme et dernière classe. (Ouvrage cité, p. 110 à 114).

Toutefois quelques artisans des «bourgs tenant ménage» atteignent la XX^eme classe; ils sont au niveau d'une partie des fermiers et laboureurs, des «cabaretiers», des «apprentis des marchands» et comprennent les meuniers dont les baux sont inférieurs à 2.000 livres. Ce groupe paraît correspondre à notre catégorie supérieure (*ibid.*, p. 87 sq.).

- 18 – Cette source se présente sous la forme d'une série de cahiers où le «Sieur Berthaud» a inscrit la plupart de ses dépenses. Ce document, conservé dans les archives de la famille Berthaud, a été aimablement mis à ma disposition. J'en remercie bien vivement Messieurs Henri et Jean Berthaud.
- 19 – Testament de Décoin, maréchal à Mably (1714), Archives départ. de la Loire, Minutes Bergier, 5 E 294;
On pourrait rattacher à ce type d'artisans les sabotiers, relativement nombreux dans les villages de montagne comme Saint-Rirand ou Saint-Bonnet des Quarts, mais avec la particularité suivante : les sabotiers possèdent sûrement un outillage, mais pas forcément un atelier dans leur maison. Ils travaillent à l'extérieur, sur la matière première qu'est le tronc d'arbre. On va y revenir. Constatons déjà que le Sieur Berthaud, dans son livre de comptes, précise que le premier mai 1790 «il a donné dix huit francs à Jeunemon, son sabotier, qui avec un autre sabotier, nommé Forge, ont demeuré chez lui onze jours et mis deux arbres fayard en sabots et en ont fait en tout douze douzaines et demi».
- 20 – Inventaire après-décès de Retord, tonnelier de Villerest, établi le 20 décembre 1767.
- 21 – Le «jabloir» est normalement utilisé pour faire les rainures aux extrémités des douves afin de pouvoir les fixer au fond de la cuve.
- 22 – Archives de la Bibliothèque de Roanne, Fonds Vichy, 38-2.
- 23 – Minutes Perret, notaire à Saint-Christophe en Brionnais. Archives de Maître Chambon (septembre 1674).
Cette chaux, produite par calcination du calcaire affleurant à Saint-Bonnet, est probablement destinée à «engraisser» l'argile à briques.
- 24 – Archives départ. de la Côte-d'Or, B 10885.
- 25 – Inventaire après-décès de Benoit Blanchet, tuilier à Mably, du 17 janvier 1724. Archives départ. de la Loire, Minutes Bergier 5 E 294.
- 26 – Je n'ai pu, malheureusement, retrouver le texte du bail à ferme dont il est fait mention dans l'inventaire après-décès. Ce document signale, dans les papiers laissés par Blanchet : «un extrait de ferme du domaine et tuilerie de Fourchambu passé par le Sieur Seguin au dit Benoit Blanchet par devant Forgerat, notaire royal, le 13 octobre 1716» – «deux quittances passées par ledit Seguin au profit dudit Blanchet» représentant une somme de 1.400 livres.

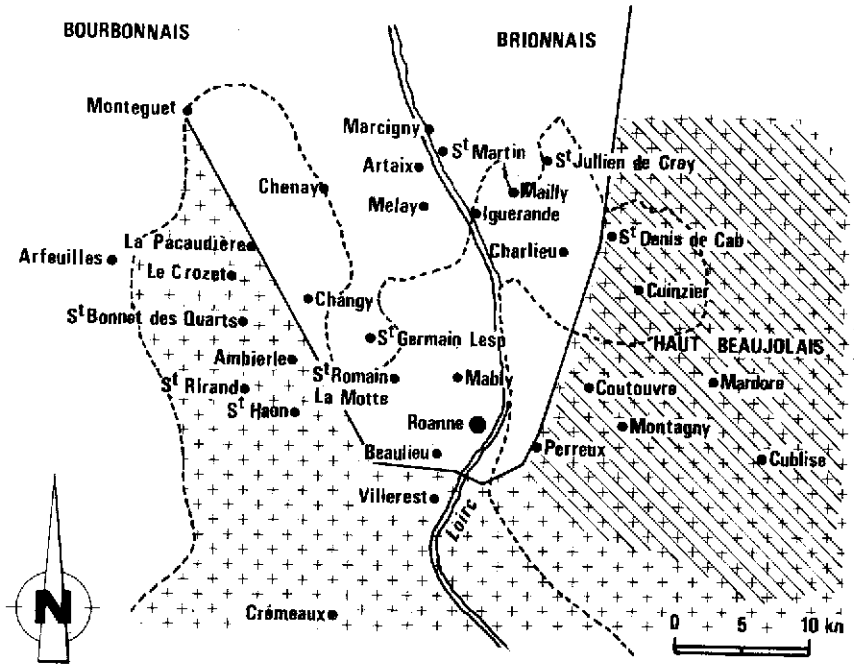
- 27 – D'après l'inventaire, le testament de 1721 et le codicille du 9 avril 1722 (Archives départ. de la Loire, Minutes Bergier, 5 E 294).
- 28 – Archives départ. de la Loire B 803 (Maréchaussée du Roannais).
- 28 bis – En 1710, un sabotier est arrêté par le marquis de Saint-Georges pour avoir coupé du bois dans ses forêts. Archives départ. de la Loire, B 796.
- 29 – Archives départ. de la Loire, B 795 (Maréchaussée du Roannais).
- 30 – Archives départ. de la Loire, B 785 (Maréchaussée du Roannais).
- 31 – Il faudrait sans doute ajouter : une plus grande familiarité avec l'économie monétaire, et probablement des disponibilités en argent liquide plus importantes que celles dont pouvait habituellement disposer le paysan moyen.
- 32 – Il s'agit évidemment là d'un autre sujet. On se contentera de donner deux exemples, parmi d'autres.

– Au cours de l'année 1788, une partie de la campagne roannaise est agitée par des troubles agraires, sorte de prélude à la Révolution. Parmi ceux-ci on relève particulièrement des attroupements armés contre le château et le seigneur de Courcenay, près de Mardore. Est-ce un hasard si le principal agitateur, faisant figure de meneur, est un nommé Magnin, « marchand-tisserand » ? (Archives départ. de la Loire, B 881).

– Est-ce encore un hasard si à Grézolles, village situé au sud du Roannais, près de Crémeaux, le personnage qui apparaît durant toute la Révolution comme le principal animateur du groupe des fidèles à la Révolution et à la République, procureur au moment de Thermidor, s'avère être le nommé Bonnabaud, artisan sellier ?

Cf. COQUERELLE Simone, *Un village forézien au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle : Grézolles*, thèse de 3ème cycle, sous la direction de M. GARDEN, Lyon, 1981 (inédit), tome II, p. 302 à 339.

Fig. 1
LE ROANNAIS AU XVIII^e siècle (carte repère)



Limites approximatives de la « montagne »



Zone de terrains anciens à dominante cristalline



Zone fortement pénétrée par la « protoindustrialisation »

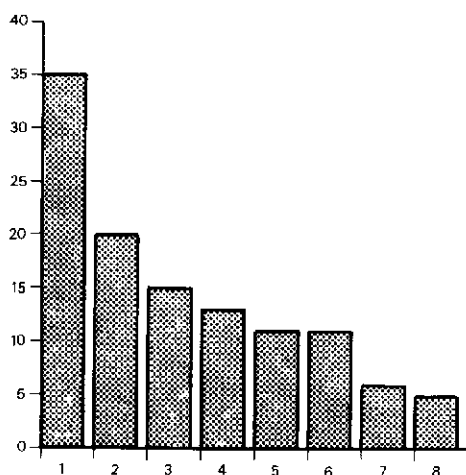


Limites approximatives de l'élection de Roanne

Fig. 2

**LE MILIEU DES ARTISANS DE VILLAGE DANS L'OUEST ET LE NORD
DU ROANNAIS AU XVIII^e SIECLE**

(pour 126 mentions d'artisans, d'après les rôles fiscaux
et 49 actes et contrats de mariages)

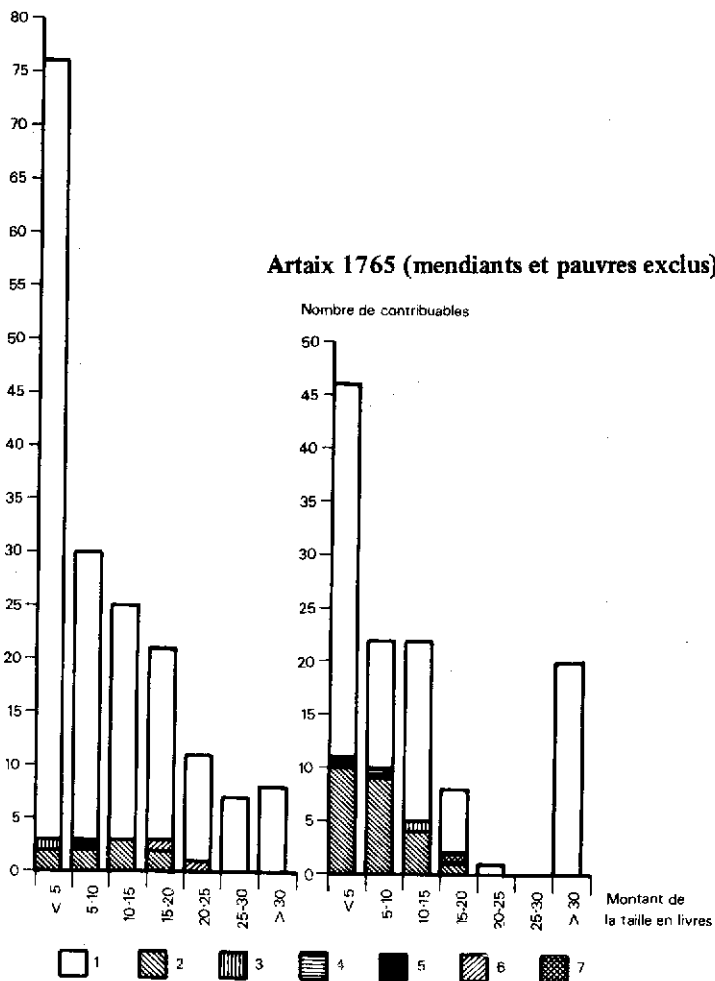


- 1 - Métiers de la navigation fluviale (charpentiers en bateaux)
- 2 - Meuniers
- 3 - Métiers du textile (tisseurs, tailleurs)
- 4 - Métiers du fer (maréchaux, forgerons)
- 5 - Métiers du bois (sabotiers, scieurs)
- 6 - Métiers du bâtiment (charpentiers, tuiliers, maçons, couvreurs)
- 7 - Cordonniers
- 8 - Tonneliers

Fig. 3
PLACE DES ARTISANS DANS LA HIÉRARCHIE SOCIALE
D'APRES DEUX ROLES DE TAILLE BRIONNAIS

Melay 1754

Nombre de contribuables



1 - Divers 2 - Charpentiers en bateaux 3 - Tisserands (non artisans)
 4 - Tonneliers 5 - Maréchaux 6 - Tuiliers 7 - Meuniers.

Fig. 4

**PLACE DES ARTISANS DANS LA HIÉRARCHIE SOCIALE VILLAGEOISE
D'APRES LES APPORTS AU MARIAGE**

(93 contrats. Région de Changy : 1704-1712)

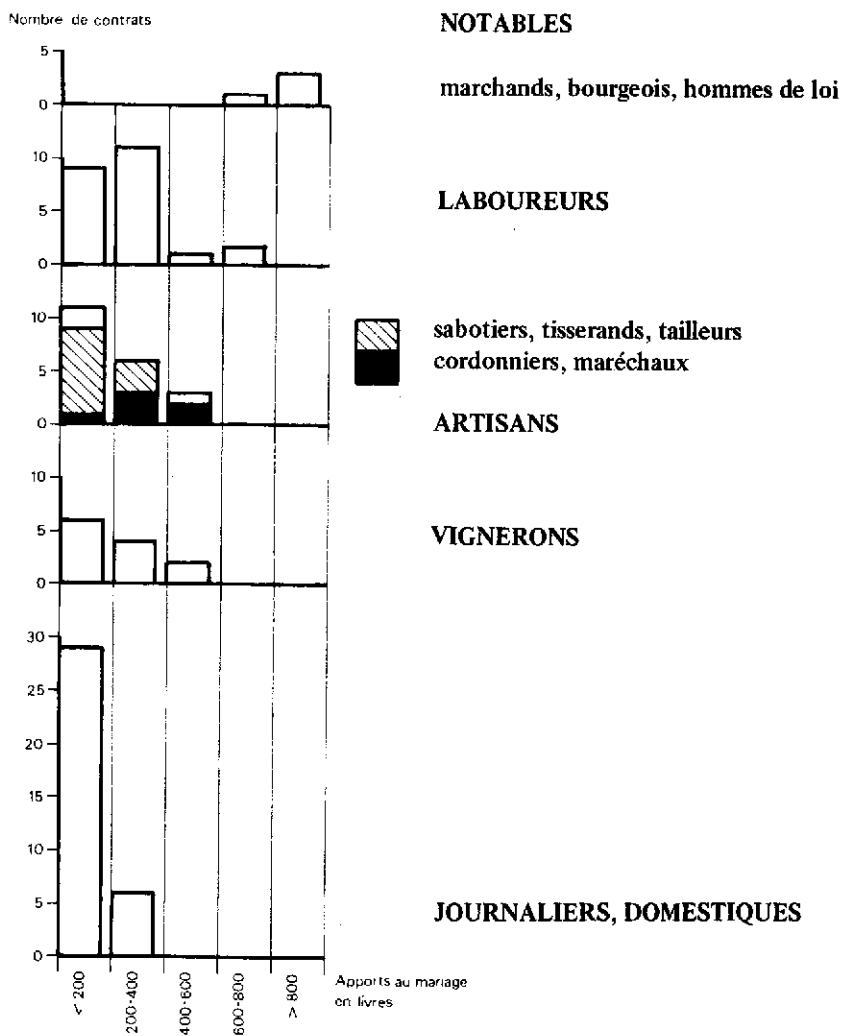
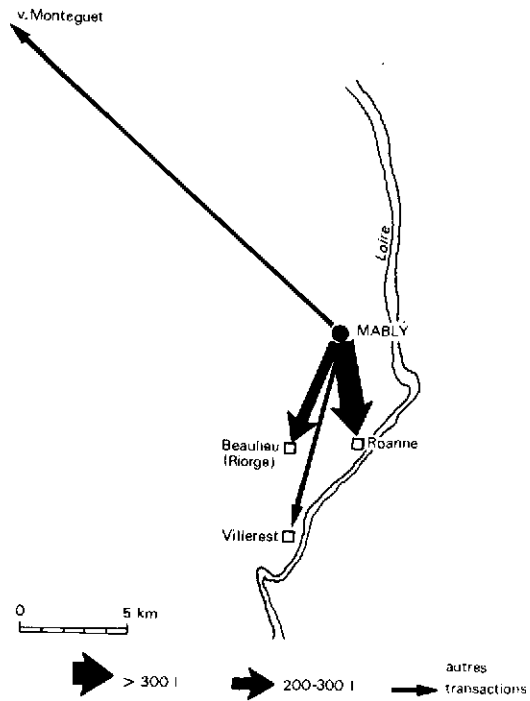


Fig. 5
ESPACE COMMERCIAL ET FINANCIER
DE BLANCHET TUILIER DE MABLY
 (d'après un testament de 1722)



Valeur des créances ou montant des transactions en cours

DISCUSSION SUR LA COMMUNICATION

de Serge DONTENWILL

P. CAYEZ

Y a-t-il des indices autres que géographiques indiquant qu'il ne s'agit pas de tisserands relevant du système protoindustriel, par exemple une production sensiblement différente ? Peut-on confirmer l'incompatibilité entre le travail de la vigne et l'activité artisanale ?

S. DONTENWILL

Il n'y a pas de preuves formelles permettant de distinguer entre artisans de la protoindustrialisation et les autres. La concentration de tisseurs à plus de 50 % est un signe de protoindustrialisation ou les réponses des curés à l'intendant d'Herbigny. Il est plus difficile de dégager des villages où il n'y a pas vraiment protoindustrialisation sauf indirecte par les fileuses. Le faible nombre de tisseurs (un ou deux) révèle une réponse à un besoin local ainsi que l'activité d'un consommateur ou d'un client (voir le livre de compte de ce Berthaud dont j'ai parlé).

A la deuxième question, je réponds que la viticulture roannaise c'est la côte et non la montagne beaujolaise. La protoindustrialisation augmente avec la pénétration à l'intérieur de la montagne, tout comme la densité (100 habitants/km² à Cublize ou à Mardre contre 20 à 25 dans la plaine). Il faut nuancer le rapport vigne/pas de protoindustrialisation par le biais de fileuses que j'entrevois sans pouvoir les saisir véritablement.

R. ESTIER

Où s'arrête l'artisanat, où commence l'industrie en milieu rural ? Selon P. Jeannin, la coupure se fait à l'absence de débouchés de la production. Mais la campagne peut-elle se passer de la ville ? L'artisanat rural n'est que la première étape d'un processus d'ascension sociale. En excluant les artisans qui relèvent de la protoindustrialisation, ne risque-t-on pas de ne retenir que ceux qui ont échoué ?

S. DONTENWILL

C'est un autre problème : celui du devenir de l'artisanat rural et de la proto-industrialisation, et non pas celui de l'artisan de village qui évolue dans un cadre qui ne change guère, au moins à court terme.

R. GOUJON

Les artisans paraissent peu fortunés d'après les apports au mariage, mais ils participent plus que les paysans à des échanges monétaires, ce qui leur confère une situation particulière. Comment sont-ils payés ? A des dates précises ? Les artisans du niveau inférieur comme les sabotiers ou les tisserands relèvent d'un artisanat de «services» plus que de production. Ils vont dans les fermes où on les héberge. Leur rôle de médiateur n'est-il pas considérable ? Pour le XIX^e siècle, M. Agulhon a parlé d'eux comme d'«intermédiaires culturels».

Est-ce vrai pour le tisserand ? Pour le sabotier, tout à fait d'accord. Les artisans sont plus ouverts à l'espace monétaire. J'ai fait le schéma de l'espace financier d'un tuilier mais j'ai vu surtout ses créances. Quant aux paiements, ils se font de deux façons : ou à la livraison ou périodiquement au moment des foires et des marchés. Les artisans ont peu de propriétés foncières (exemple de Changy où seul le meunier atteint une cote foncière de 154 livres, au niveau de celle des notables).

M. GARDEN

Le problème fondamental de l'hérédité des artisans n'a pas été abordé. Leur petit nombre n'est-il pas une cause de disparition ? L'acquisition du savoir technique s'il n'y a pas hérédité, comment se fait-elle ? Ne pousse-t-elle pas à quitter le village ?

S. DONTENWILL

L'hérédité sur un siècle (durée de mon étude) existe. L'extinction des familles se fait pour celles qui sortent véritablement de leur condition. Les meuniers se multiplient même. Ce n'est pas un problème sur la moyenne durée.

J.P. GUTTON

Y a-t-il chez ces artisans des familles non conjugales, «élargies», si fréquentes en Nivernais, comme l'a montré Henriette Dussourd ?

S. DONTENWILL

Ce sont uniquement en Brionnais des familles conjugales.

M. RENDU (Secrétaire de la Chambre des Métiers du Rhône)

Peut-on mesurer du Moyen Age au XVIIIe siècle l'évolution des différentes fonctions du meunier : transformer, stocker, défendre au besoin ?

S. DONTENWILL

Je n'ai pas beaucoup d'éléments pour vous répondre. Je ne me suis pas particulièrement arrêté sur les meuniers.

G. GARRIER

Sur la meunerie et la boulangerie, on peut renvoyer aux études très pertinentes d'un collègue américain, Steve Kaplan, que nous avons entendu au Centre voici quelques années.